

Programme d'accompagnement aux travaux de rénovation

Pour quels travaux ?

Pour les travaux de rénovation de l'habitat privé

- rénovation énergétique globale (isolation, chauffage, ventilation)
- adaptation à la perte d'autonomie et au handicap (modification de la salle de bain, mise en place de rampes, de barres d'appui...)
- intervention sur un logement dégradé et indigne



Sous quelles conditions ?

Aides financières définies en fonction des revenus du ménage
Uniquement pour des travaux dans une résidence principale
Occupation après travaux d'au moins 3 ans, mise en location après travaux d'au moins 6 ans

Pour la rénovation énergétique :

- deux gestes d'isolation parmi la toiture, les murs, les menuiseries et le sol
- générer un gain énergétique qui correspond à un saut de deux étiquettes énergétiques
- se séparer d'un système de chauffage au fioul

Pour qui ?

Pour tous les propriétaires, occupants comme bailleurs, et pour les locataires dans le cadre de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie



Des aides financières de 10 à 90 % du montant HT des travaux

**Espace Conseil France Rénov'
du Pays du Perche ornais**

02 33 85 80 86

renovation@payspercheornais.fr